

# ESQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

MARS 1998  
VOLUME 9 NUMÉRO 2

À CONSULTER DANS CETTE ÉDITION

## Fascicule *Suggestions de conditions supplémentaires à CCDC 2*

L'Ordre a procédé à l'impression d'un tout nouveau fascicule, intitulé *Suggestions de conditions supplémentaires à CCDC 2*, inséré dans la présente édition du bulletin *Esquisses*. Ce document, rédigé par Gilbert Paré, apporte des informations complémentaires au *Guide d'utilisation des formulaires d'administration de contrat*, distribué en août dernier.

La publication de ces Suggestions constitue une première expérience. L'Ordre publie depuis quelques décennies des modèles de formulaires qu'il suggère aux architectes, mais laissait à chaque architecte administrateur de projet le soin d'élaborer sa propre panoplie de clauses.

La normalisation représentée par cette initiative ne peut être qu'avantageuse pour tous les intervenants (architectes, entrepreneurs et maîtres d'ouvrage), car elle débouche sur une harmonisation accrue des contrats de construction.

Cette première édition n'est certainement pas parfaite. Au cours des prochaines années, des éditions successives permettront d'atteindre encore mieux l'objectif visé par sa publication. Les architectes qui désirent émettre leurs commentaires et suggestions à ce sujet peuvent communiquer avec Gilbert Paré, architecte, au (514) 937-6168, poste 251, pour les appels en provenance de la région de Montréal, ou au 1 800 599 6168.

## Projet de révision du *Code de déontologie*

Le *Code de déontologie* de l'Ordre des architectes du Québec comporte les règles de conduite qui régissent actuellement le comportement des architectes. Ces règles proviennent des obligations conférées à l'Ordre par le *Code des professions* et ont été adoptées en 1976. En vigueur depuis plus de 20 ans, les administrateurs de l'Ordre estiment nécessaire de procéder à une mise à jour de ces règles.

Le *Projet de révision du Code de déontologie*, inséré dans la présente édition du bulletin *Esquisses*, a été produit en 1995 par le Comité sur la réglementation de l'Ordre. Dans la foulée de la révision de ce Code, le Bureau en a adopté les grands principes, tel que prévu au Code des professions, à sa réunion du 24 octobre 1997. L'Ordre soumet maintenant ce projet aux architectes du Québec et sollicite leurs commentaires sur ce projet.

Les architectes sont priés de prendre note que ce *Projet de révision du Code de déontologie* sera déposé au Bureau, pour adoption, à une prochaine réunion. Les commentaires des architectes sur ce projet doivent être envoyés à l'attention de Louise Laurendeau, conseillère juridique, au siège social de l'Ordre (les coordonnées postales apparaissent en page 3 du bulletin), ou par télécopieur au (514) 933-0242, avant le 24 avril 1998.



Régie du bâtiment  
du Québec

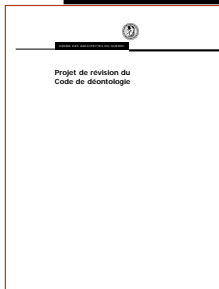
La Régie du bâtiment du Québec  
**s'allie à**  
l'Ordre des architectes du Québec  
pour assurer le respect  
de la *Loi sur les architectes*

L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC A OBTENU EN FÉVRIER DERNIER UN ENGAGEMENT IMPORTANT DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC POUR ASSURER LE RESPECT DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA *LOI SUR LES ARCHITECTES* SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

La mesure, confirmée par le vice-président de la RBO le 25 février dernier, prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, la Régie refusera de procéder à l'examen de tout plan et devis d'édifice public non conformes à la *Loi sur les architectes*. Cette mesure aura principalement pour effet de bloquer, dans les municipalités, l'émission des permis de construction pour les bâtiments non conformes à la *Loi sur les architectes*.

La Régie a également annoncé qu'elle fera un suivi auprès de tout propriétaire d'édifice public qui présentera des plans non signés et scellés par un architecte, ou par un ingénieur, s'il y a lieu.

Rappelons que par le passé, la Régie avisait par écrit les contrevenants à la *Loi sur les architectes* de leur situation d'irrégularité. L'organisme, qui a principalement pour mission d'assurer la qualité des travaux de construction des bâtiments destinés à l'usage du public, procédait toutefois à l'examen des plans soumis par ces contrevenants.



(suite en page 4)

1825, BOULEVARD  
RENE-LÉVESQUE OUEST  
MONTREAL (QUÉBEC)  
H3H 1R4  
TÉL: (514) 937-6168  
1 800 599-6168  
FAX: (514) 933-0242  
ADRESSE ÉLECTRONIQUE  
oaq@videotron.ca  
SITE INTERNET  
http://www.oaq.com

PRÉSIDENT  
CLAUDE HAMELIN LALONDE

RESPONSABLE DU BULLETIN ET  
ADJOINT AUX  
COMMUNICATIONS  
LAURENT PAUL MÉNARD

SAISIE DES DONNÉES  
ET RÉVISION  
MARIE CLAUDE LAMOUREUX

COLLABORATEURS  
FRANCE JODOIN  
JACQUES TREMBLAY  
JEAN BEAUDOIN  
DANIEL DURAND  
LAURENT G. JETTE  
GILBERT PARÉ

INFOGRAPHIE  
LINDA THERRIAULT

DÉPOT LÉGAL

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU QUÉBEC  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU CANADA

# L'Ordre et l'office des professions font le point

4-5

## Les concours internationaux et d'ici

8-9

## Avis de cotisation - rappel

6

- 
- 4 ACTUALITÉS
  - 6 TABLEAU DE L'ORDRE  
LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE  
VOUS INFORME
  - 7 DU CÔTÉ DE QUÉBEC  
ENVIRONNEMENT
  - 8 PERFECTIONNEMENT  
INFORMATION TECHNIQUE  
PRIX ET CONCOURS
  - 10 PETITES ANNONCES
  - 15 BABILLARD  
SORTEZ VOTRE AGENDA



La décision de la Régie fait suite à de nombreuses démarches de l'Ordre afin de mettre en place des mesures efficaces pour contrer la pratique illégale de l'architecture et assurer la sécurité du public. « Je me réjouis de cette décision de la Régie d'appuyer l'Ordre dans la lutte au non respect de la *Loi sur les architectes* », a déclaré Laurent G. Jetté, architecte et inspecteur-enquêteur à l'Ordre des architectes du Québec.

« Cette décision devrait avoir des répercussions positives pour les architectes du Québec » a ajouté M. Jetté, en expliquant que les municipalités s'en remettaient généralement à la vérification des plans par la Régie pour émettre ou non les permis de construction.

#### UNE COLLABORATION PLUS SOUTENUE

Avec ces nouvelles mesures, la Régie du bâtiment du Québec s'allie encore plus concrètement à l'Ordre des architectes du Québec dans la sensibilisation du grand public au respect de la *Loi sur les architectes*.

Rappelons qu'en septembre 1997, l'organisme avait acquiescé à une demande de l'Ordre afin que les publications de la RBQ incorporent la notion d'obligation de documents préparés par des architectes afin de contrer, par ricochet, la pratique illégale de l'architecture.

Rédaction : Service des communications

Le président de l'Office des professions du Québec a exprimé le souhait que la rencontre du 13 février dernier améliorera le dialogue avec l'Ordre. Sur la photo, le président de l'Office des professions, Robert Diamant, et le président de l'OAQ, Claude Hamelin Lalonde.



Le président de l'Office des professions a rencontré les administrateurs de l'OAQ le 13 février dernier, deux ans jour pour jour après le jugement de la Cour d'appel sur l'article 16 de la *Loi sur les architectes*.

# L'Office des professions et l'Ordre font le point



Après des années d'échanges qui donnaient parfois l'impression d'un dialogue de sourd, le président de l'Office des professions du Québec (OPQ), Robert Diamant, a répondu à l'invitation des administrateurs de l'Ordre des architectes du Québec (OAO) en participant à une rencontre tenue dans le cadre de l'assemblée du Bureau du 13 février dernier. La rencontre de deux heures n'a pas conduit à des engagements de la part de M. Diamant dans les dossiers de la Loi sur les architectes et le partage du champ de pratique, mais elle pourrait bien être l'amorce d'un dialogue plus serein entre les intervenants des deux organismes.

M. Diamant a donné le ton d'entrée de jeu en déclarant que « le dialogue entre l'Office et l'Ordre s'est dégradé ces dernières années à la faveur de certains événements », dont les dossiers de la révision de la *Loi sur les architectes* et de l'assurance de la responsabilité professionnelle. Il a toutefois enchaîné en souhaitant que la rencontre initiée par le président de l'Ordre permette d'améliorer les perceptions de part et d'autre.

## LA LOI ET LA RÉVISION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Le président de l'OPQ a consacré une bonne partie de son allocution à identifier les causes des heurts avec l'Ordre, notamment dans le dossier de la *Loi sur les architectes*.

Sur cette dernière question, M. Diamant a tenu à préciser que la décision de modifier l'article 16 de la Loi (i.e le 100 000 \$) ne relevait pas d'une initiative de l'Office mais constituait plutôt une résultante des pressions qui ont été exercées sur le gouvernement à la suite du jugement de la Cour d'appel du 12 février 1996[1]. La décision de procéder à une révision de la Loi s'inscrivait ainsi, au dire de M. Diamant, dans la foulée d'une requête directe du gouvernement.

Les démarches subséquentes, dont la formation d'un comité d'expert indépendant[2], avaient pour objectif de concilier les revendications de l'Ordre, d'une part, et de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, d'autre part. Il a fait le constat que cette démarche n'a pu se traduire par une percée significative en vue de la révision de la Loi. Sans aller jusqu'à donner raison à l'Ordre, qui avait refusé de souscrire à la démarche, M. Diamant a admis que « le comité d'experts n'avait pas toutes les notions d'indépendance souhaitées ».

On se souviendra que l'OAO avait refusé de participer aux travaux de ce comité, en invoquant, entre autres, que « la forte participation de groupe d'intérêts du milieu de la construction ne semblait pas garante de la protection du public[3] ».

Discret sur la suite des événements, M. Diamant a néanmoins réitéré « la volonté du ministre de débloquer la situation ».

La mise à jour du système professionnel n'a été abordée que très sommairement par le président de l'Office des professions, qui a exprimé le souhait de pouvoir rencontrer les administrateurs de l'OAO à nouveau dans un avenir rapproché afin de discuter de cette question.

Soulignons par ailleurs que la rencontre a permis d'aborder de façon rapide les questions de la déréglementation, de la notion de protection du public, de la perception de l'Ordre au sein de l'OPQ et du regroupement éventuel de professions dans le système professionnel.

Rédaction : Service des communications

[1] Voir Esquisses, vol. 7 no 2, février 1996, pages 1-2

[2] Voir Esquisses, vol. 8 no 6, juin 1998, page 1, Esquisses, vol. 8 no 10, décembre 1997, page 1, Esquisses, vol. 9 no 1, Janvier-février 1998, pages 4-5

[3] Esquisses, Janvier-février 1998, page 5

## L'Ordre participera à nouveau au Salon de la municipalité en 1998

L'Ordre des architectes du Québec prendra part, cette année encore, au Salon de la municipalité, qui aura lieu au nouveau Palais des congrès de Québec les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai prochains.

Le comité régional de Québec de l'OAO sera responsable de la présence de l'Ordre au Salon de la municipalité. Les architectes sont cordialement invités à visiter le stand de l'Ordre à cet événement.

**RÉINSCRIPTIONS**

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre.

En date du 28 janvier 1998

Pierre Deschênes  
Claude Hébert  
Bernard Morin

Nous avons appris avec regret le décès de Richard Ernest Bolton (1907-1997), survenu le 24 septembre 1997. Monsieur Bolton fut président de l'Ordre en 1961 et a siégé au Conseil de l'Ordre pendant 14 ans.

Nous apprenions également le décès de César Montalva Gisbert (1951-1998), survenu le 26 février dernier. Monsieur Montalva Gisbert a été membre du comité des matériaux et techniques de 1992 à 1995, les derniers mois à titre de président, avant de démissionner pour raisons de santé. Il a toujours collaboré très activement aux travaux du comité (bulletin *Informations Éclair*, programme de sélection et distribution d'articles techniques, etc.). Il était surtout connu dans le secteur industriel, secteur dans lequel il a assumé des responsabilités importantes (aluminerie de Sept-Iles, etc.).

Toutes nos condoléances aux familles et amis.

## Présentation de propositions à l'assemblée générale annuelle

À l'intention des architectes qui voudraient présenter des propositions à l'assemblée générale, rappelons l'existence de l'article 1.08 du *Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales*, qui se lit comme suit:

« 1.08 Le Bureau porte à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle toute question d'intérêt commun pour la profession, présentée par un membre, sous forme d'avis de proposition, au moins cinq (5) semaines avant la date de l'assemblée générale. »

Comme cette année l'assemblée générale se tiendra le vendredi 19 juin, tout avis de proposition doit être reçu au siège social de l'Ordre au plus tard le **vendredi 15 mai 1998**. Prière de faire parvenir vos propositions à l'attention de France Jodoin, Secrétaire de l'Ordre.

## Avis de cotisation 1998-1999 : rappel

La date limite pour le paiement de la cotisation annuelle 1998-1999 est le 31 mars 1998. Chaque architecte doit s'assurer de transmettre le formulaire de renouvellement d'inscription, dûment rempli, et les annexes pertinentes à sa situation dans les délais requis. Le **paiement complet** doit également être joint à cet envoi (NOTE : les deux chèques doivent parvenir à l'Ordre ensemble, même si le second est postdaté au 1<sup>er</sup> octobre 1998).

Chaque architecte doit accorder une attention spéciale au formulaire personnalisé qui lui est envoyé et répondre à toutes les questions qu'il comporte. Malgré la simplification de la documentation produite cette année, de nombreux architectes ont retourné des formulaires incomplets. Cette situation a pour effet de retarder le travail de mise à jour du Tableau de l'Ordre.

**LES ARCHITECTES COMME RÉPONDANTS AUTORISÉS À SIGNER LES DEMANDES DE PASSEPORT**

## Le Bureau des passeports persiste et signe

Les associations provinciales d'architectes, regroupées au sein du Comité des conseils d'architecture du Canada, en partenariat avec l'Institut Royal d'architecture du Canada ont entrepris ces derniers mois des démarches auprès du Bureau des passeports, afin que les architectes soient ajoutés à la liste des répondants autorisés à signer les formulaires de demande de passeport. Cette démarche faisait suite à plusieurs demandes de nos membres en ce sens.

Le président directeur général du Bureau des passeports répondait récemment que cette demande était refusée en invoquant que la liste des répondants approuvés doit être suffisamment exhaustive pour permettre aux citoyens canadiens d'avoir aisément accès à des répondants au sein de leur communauté. Elle doit, de plus, conserver des dimensions pratiques qui permettent d'effectuer l'examen de la demande de passeport et les vérifications concernant le répondant à un coût raisonnable, sans que cela ait de répercussions sur la rapidité du service.

Le Bureau des passeports n'ayant reçu aucune indication à l'effet que la liste actuelle des catégories de répondants approuvées ne serait pas suffisamment exhaustive, l'ajout des architectes à la liste des répondants n'est toujours pas envisagé.

France Jodoin, Secrétaire de l'Ordre

## Soirée de l'architecture au Festival des films sur l'art de Québec

Tel que mentionné dans l'édition précédente, le Musée du Québec présente du 19 au 22 mars prochain le Festival des films sur l'art de Québec. Le comité régional s'associe à cet événement en y présentant le volet « Films sur l'architecture ».

Films présentés :

Louis Kahn, *Silence and Light*

Richard Meier, *Concert of Wills; Making the Getty Center*

Date : vendredi, 20 mars 1998

Heure : 19 h 00

Lieu : Musée du Québec  
Grand amphithéâtre

Admission : générale : 5,50 \$

Amis du Musée et étudiants : 4,50 \$

## Info stage - 1998

C'est le 2 avril prochain que se tiendra, à la Faculté d'architecture et d'aménagement de l'Université Laval, la sixième édition de la soirée d'information sur les stages en milieu professionnel. Communiquez avec la Faculté pour le lieu et l'heure de cette rencontre au (418) 656-2546 ou par courrier électronique à l'adresse faaav@faaav.ulaval.ca

## Salon de la municipalité 1998

L'OAQ aura un kiosque, cette année encore, au Salon de la municipalité présenté les 20 avril et 1<sup>er</sup> mars prochains au Centre des Congrès de Québec. Le CROAQ travaille actuellement, en collaboration avec le Service des communications de l'OAQ, à l'élaboration du projet. Les représentants de l'OAQ auront l'occasion d'échanger avec les élus et administrateurs municipaux sur les dossiers d'intérêt pour le monde municipal. Voir la section *Sortez votre agenda* pour les détails dans la prochaine livraison d'*Esquisses*.

## Candidatures recherchées pour le comité environnement et architecture

Le comité environnement et architecture de l'Ordre des architectes du Québec est à la recherche d'architectes intéressés à poser leur candidature pour siéger sur ce comité, qui a pour but d'agir comme conseiller du Bureau de l'Ordre sur toute question environnementale et de contribuer à améliorer la qualité de la pratique de l'architecture.

Ce comité para-statutaire, formé en 1989, poursuit des objectifs de cueillette et de diffusion d'informations sur l'ensemble de la problématique de l'environnement et du développement durable en portant, notamment, son regard vers les récents développements et innovations technologiques. Le comité est particulièrement actif au niveau de l'organisation d'activités de diffusion et l'élaboration de documents d'informations.

Il est à noter que ces postes sont de nature bénévole, et que l'Ordre rembourse à ces membres, les frais de déplacement aux réunions, conformément aux normes établies et approuvées par le Bureau.

Les candidats intéressés sont invités à compléter le *Formulaire de participation* prévu à cette fin, qu'il est possible de se procurer en communiquant avec Marie Claude Lamoureux au (514) 937-6168, poste 0, pour les appels en provenance de la région de Montréal, ou au 1 800 599-6168.

CONFÉRENCE DES MARDIS VERTS DU 21 AVRIL 1998

## Transformation des terrasses Robertson pour des groupes de vie écologique

par Daniel Pearl, architecte

Présentation du projet de transformation de 60 appartements du campus Macdonald de l'Université McGill en 16 unités expérimentales de résidences étudiantes. Cette intervention se caractérise par l'application de différents principes écologiques tel que le recyclage et la réutilisation des matériaux de démolition, les principes d'énergie solaire passif et l'utilisation de serres, la récupération des eaux usées et de l'eau de pluie, de même que l'utilisation de matériaux sains dans la construction et dans l'ameublement.

Commanditaire : Benolec

Benolec, le plus important fabricant d'isolant cellulosique au Québec, présentera ses produits écologiques, dont l'isolant soufflé Benotherm, les fibres injectées insonorisantes Beno-coustic, de même que le système mural Beno-Mat.

Les conférences des Mardis verts sont une initiative du comité environnement et architecture de l'Ordre des architectes du Québec. Les conférences ont lieu à la salle 212 du pavillon Macdonald-Harrington de l'Université McGill (métro McGill), de 17 h 45 à 19 h 45. L'entrée est libre.

# Formation sur la réglementation du bâtiment

L'Ordre des architectes du Québec offrira ce printemps, à Montréal et à Québec, une formation consacrée à la Réglementation du bâtiment.

Le cours portera sur l'édition 1990 du Code national du bâtiment et son Supplément. Un bref aperçu des principales modifications apportées à l'édition de 1995 sera également présenté.

Le cours couvrira les sujets suivants :

- Codes et règlements de construction • Articles du Code civil qui traitent du droit de propriété
- Principes de la sécurité du bâtiment • Code national du bâtiment : parties 1, 2 et 3, aperçu de la partie 9

Il aura pour objectif de vous familiariser avec l'évolution de la réglementation du bâtiment, d'enseigner une méthodologie pour l'utilisation du CNB et d'étudier les différents aspects de la sécurité et de la réglementation du bâtiment.

À Montréal, le cours se donnera les lundis et jeudis soirs du 20 avril au 25 mai, alors qu'à Québec, il se donnera les samedis du 18 avril au 9 mai.

Les professeurs seront Jozef Zorko à Montréal et André Gobeil à Québec. Tous deux ont développé un intérêt marqué pour la réglementation des bâtiments. M. Zorko œuvre au sein de la firme Desnoyers, Mercure depuis 1987. Ses recherches pour résoudre différents problèmes de conformité l'ont amené à compléter sa connaissance des réglementations et à développer un cours sur le sujet. M. André Gobeil est architecte en pratique privée depuis 1979. Il a particulièrement œuvré comme responsable du respect des codes, normes et règlements pour deux importantes firmes d'architectes de Québec. Il est également membre du Comité de vérification technique des documents français au Conseil national de recherches Canada où il a participé activement à la rédaction finale de l'édition 1995 du Code.

La date limite d'inscription est fixée au mardi 14 avril 1998. Les frais d'inscription sont de 275 \$ (taxes en sus) pour les architectes et les stagiaires de l'Ordre et de 350 \$ (taxes en sus) pour les autres participants.

Pour information, communiquer avec Sophie Brunet, secrétaire à l'admission au 937-6168, poste 212, pour les appels en provenance de la région de Montréal, ou au 1 800 599 6168, poste 212.

## INFORMATION TECHNIQUE

# Modifications au Règlement sur la sécurité dans les édifices publics en 1997 - précisions

Le Règlement sur la sécurité dans les édifices publics (aussi connu sous la désignation de S-3, r.4), édicté en application de la Loi sur la sécurité dans les édifices publics, a été modifié deux fois en 1997.

Le 11 juin 1997 (décret 783-97), il a été modifié pour que certains hôtels à caractère familial ne soient plus considérés comme des édifices publics.

Le 12 novembre 1997 (décret 1477-97), il l'a été de nouveau pour que certains couvents, monastères et noviciats ne soient plus considérés, eux non plus, comme des édifices publics[1].

On notera qu'auparavant (de 1981 à 1995) il avait été modifié à six reprises.

Les architectes soucieux de posséder une documentation à jour seraient bien avisés de se procurer la dernière édition révisée de ce règlement (à jour au 21 janvier 1998), en s'adressant aux Publications du Québec aux coordonnées qui apparaissent ci-dessous

À Montréal : (514) 873-6101 À Québec : (418) 643-5150 Ailleurs : 1-800-463-2100

Il est également possible de se procurer un exemplaire du Règlement sur la sécurité dans les édifices publics via le service Internet des Publications officielles du Québec, à l'adresse <http://doc.gouv.qc.ca>

Gilbert Paré, architecte

[1] Voir Esquisses, janvier-février 1998, vol. 9 no 1, page 12

## Plus que quelques jours pour participer au Concours Commerce Design Montréal

Les architectes de la grande région de Montréal ont reçu au début du mois un envoi pour participer à la 4<sup>e</sup> édition du Concours Commerce Design Montréal, lancée le 3 mars dernier.

Le délai pour le dépôt des candidatures oblige les architectes et les professionnels du design intéressés à y participer à réagir promptement : la date limite, fixée au 27 mars 1998, approche à grand pas !

Le Concours Commerce design Montréal est un concours d'excellence en design commercial, destiné à mettre en valeur le talent des architectes et des designers québécois qui ont réalisé des projets sur le territoire de la Ville de Montréal et à récompenser, par une campagne promotionnelle, les commerçants qui ont fait appel aux services de professionnels de l'aménagement. Le jury, présidé cette année par le journaliste Stéphane Le Duc sera, entre autres, composé de l'architecte Michel Dubuc, de l'agence Les architectes Dupuis Dubuc et associés.

Plusieurs architectes ont été honorés dans le cadre des éditions antérieures de ce concours. Les architectes des agences Saucier + Perrotte, Pitsas architectes, Pierre Morency architecte, comptent ainsi parmi les lauréats des éditions 1997 et 1996 de ce concours.

Pour de plus amples informations, consultez la documentation qui vous a été postée dernièrement ou encore communiquez au (514) 284-6263.

# Les concours internationaux dans le secteur du design et de l'aménagement

## CONCOURS INTERNATIONAL "DESIGN FOR EUROPE" - KORTRIJK, BELGIQUE.

CATÉGORIE	Design de mobilier
TYPE	concours en une phase
PROMOTEUR	16° Salon Intérieur 98
ÉLIGIBILITÉ	toute profession, toute nationalité
PRIX	37500 ECU Euro au total
FIN DES INSCRIPTIONS	1 juillet 1998
REMISE DES DOSSIERS	2 septembre 1998 MODIFIÉ
COÛTS DE L'INSCRIPTION	100 ECU (Euro) / projet, max de 3 projets
INFORMATION	<a href="http://www.bryggia.com/interieur/enter.htm">http://www.bryggia.com/interieur/enter.htm</a>

## EUROPAN 5 - PLUSIEURS SITES EN EUROPE

Catégorie	architecture et urbanisme
Type	concours d'idées pouvant mener à un projet
Organisateur	Europan ( 19 pays participants )
Éligibilité	ouvert à toutes les équipes dont le chef d'équipe est reconnu comme architecte dans l'un des 19 pays participants. Contacter vos confrères européens !
Période d'inscription	6 avril au 6 juillet 1998
Remise des dossiers	30 septembre 1998
Information	<a href="http://www-europan.gamsau.archi.fr/europan.htm">http://www-europan.gamsau.archi.fr/europan.htm</a>

## EXCELLENCE ON THE WATERFRONT, WASHINGTON, É.-U.

Catégorie	architecture et urbanisme
Type	remise de prix pour des projets publics
Organisateur	The Waterfront Center
Éligibilité	tous
Fin des inscriptions	11 septembre 1998
Information	The Waterfront Center 1622 Wisconsin Avenue N.W., Washington D.C. 20007 Tél. : 1 202 337-0356, Fax : 1 202 625-1654 E-mail: <a href="mailto:waterfront@mindspring.com">waterfront@mindspring.com</a>

## THE VITAL SIGNS CASE STUDY COMPETITION

CATÉGORIE	performance énergétique et conception
TYPE	soumission d'étude de cas
PROMOTEUR	Berkeley University / Energy Foundation et autres
ÉLIGIBILITÉ	étudiants en architecture des États-Unis et du Canada
PRIX	un total de 10 500 \$ US
FIN DES INSCRIPTIONS	15 juin 1998
REMISE DES DOSSIERS	15 juin 1998
SUJET	Mise en valeur de l'approche éco-énergétique. Étude d'impact de l'approche sur les modes de conception en architecture. ( Nous attendons plus de détails...)

INFORMATION ET INSCRIPTION	Gail S. Brager, Competition Advisor The Vital Signs Case Study Competition University of California, Berkeley 390 Wurster Hall, #1839 Berkeley, CA 94720-1839 Fax: 510-643-5571 E-mail: <a href="mailto:vitalsigns@ced.berkeley.edu">vitalsigns@ced.berkeley.edu</a>
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## ANIMATION DE TRANSPORT - INTERNET

CATÉGORIE	animation graphique 3D
TYPE	concours de projet en une phase
PROMOTEUR	IRTC - THE INTERNET RAY-TRACING COMPETITION
ÉLIGIBILITÉ	toutes professions et toutes nationalités
FIN DES INSCRIPTIONS	15 avril 1998
REMISE DES DOSSIERS	15 avril 1998
COÛTS DE L'INSCRIPTION	gratuit
DOCUMENTS À PRODUIRE	une animation .mpg de format libre
INFORMATION OU INSCRIPTION	IRTC - THE INTERNET RAY-TRACING COMPETITION
INTERNET	<a href="http://www.irtc.org/animations/curtopic.html">http://www.irtc.org/animations/curtopic.html</a>

## NIGHT- INTERNET

CATÉGORIE	image 2D
TYPE	concours en une phase
ORGANISATEUR	IRTC - THE INTERNET RAY-TRACING COMPETITION
ÉLIGIBILITÉ	tous.
FIN DES INSCRIPTIONS	30 avril 1998
FRAIS D'INSCRIPTION	gratuit
DOCUMENTS REQUIS	image .jpg.
INFORMATION	<a href="http://www.irtc.org/stills/curtopic.html">http://www.irtc.org/stills/curtopic.html</a>

### **AUTOCAD**

Dessins d'architecture sur AutoCAD ou leçons privées (niveaux débutant et avancé) par architecte.  
AutoCAD architectural drawings or private lessons (beginner and advanced) by architect.  
Tél. : (514) 748-2770.

### **INSPECTION RÉSIDENIELLE ET TRADUCTION DE DEVIS**

Inspection de bâtiments résidentiels au profit d'éventuels acheteurs ou vendeurs. Préparation de rapports d'expertise et témoignage à la cour. Membre de l'Association des inspecteurs en bâtiment du Québec (AIBQ), affiliée à la Canadian Association of Home Inspectors (CAHI).  
Traduction du français vers l'anglais de devis d'architecture et d'autres documents. Quinze ans d'expérience dans ces domaines. Pour de plus amples renseignements, appelez Peter Bishin, architecte, au (514) 483-1576.

### **OUVRAGES SUR LA MAÇONNERIE**

*Les Éditions de l'Équerre*, de Ville Mont-Royal, rappellent aux architectes que les deux titres de sa collection consacrée à la maçonnerie, à savoir *Vocabulaire de la maçonnerie* et *La maçonnerie dans le CNB 90* et le Devis directeur national, tous deux rédigés par l'architecte Gilbert Paré, sont toujours disponibles.

Les deux publications sont en vente au coût de 13,50 \$ chacune, frais et taxes inclus. Il est possible de commander par téléphone au (514) 733-5141.

### **PROJET DE CAMPAGNE PUBLICITAIRE PROVINCIALE DES ARCHITECTES**

Afin d'augmenter la visibilité de la profession au Québec, un architecte de l'Estrie, Christian Jacques, évalue présentement la possibilité d'élaborer une campagne publicitaire provinciale. Les architectes intéressés par ce projet sont priés de communiquer avec M. Jacques au (819) 535-6605 ou au (819) 539-6401, poste 238.

### **SURVEILLANCE DE CHANTIER**

Gérant de projet de construction, coordonnateur depuis plus de 20 ans au Québec et à l'étranger. Formation multidisciplinaire depuis les années '60 en architecture, construction, rédaction de devis, estimation, informatique et gestion. Expérience de travail auprès de firmes d'architectes, d'ingénieurs conseils et d'entrepreneurs généraux. Communiquer avec Jean Daniel Poletti, 506, chemin de la Colline, Sainte-Adèle (QC) J0R 1L0. Téléphone (514) 229-6846

### **OFFRE D'EMPLOI**

Firme d'architectes recherche architecte bilingue possédant au moins 7 années d'expérience pertinente en design de bâtiment, doté de flair pour design et bonne compréhension des matériaux / détails. Fonctions : initier et coordonner design conceptuel, préparer documentation de construction appropriée. Compétences : AutoCad13, production de sketches couleur à la main et/ou par ordinateur, connaissance des logiciels 3D. Les candidats intéressés sont priés de télécopier leur CV à l'attention de M. Ted Yudelson au (514) 954-5345.

### **PUBLICITÉ**

# Rappel - Bourses à l'exportation pour les architectes

Les architectes ont jusqu'au 17 avril prochain pour soumettre leur candidature en vue de l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ permettant à un architecte de réaliser un projet de construction à l'étranger.

Les détails de ce programme sont présentés dans une brochure insérée dans l'édition de janvier-février 1998 du bulletin Esquisses. Rappelons que cette bourse résulte d'une initiative du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec et de Contech.

Pour de plus amples informations ou pour obtenir une copie de la brochure présentant les modalités de ce programme, communiquer avec Contech au (514) 646-1833.

## Tournoi de golf 1998 des architectes

### RETENEZ BIEN...

La date :	jeudi 13 août 1998
Le lieu :	club de golf de La Madeleine Sainte-Madeleine Autoroute 20, sortie 120
L'heure du départ :	11 h 30
Le coût :	150 \$ Brunch, golf, voiturette, souper et prix de présence 20 \$ Brunch seulement 45 \$ Souper seulement
Nouveauté en '98 :	36 trous
Information :	Jean-Charles Martineau, architecte
Téléphone	(514) 392-8968
Télécopieur	(514) 672-2294

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES ARCHITECTES

VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE ET LE RETOURNER AVANT LE 15 MAI 1997 À ROSAIRE RIVEST  
6130, LE NORMAND  
SAINT-LÉONARD (QUÉBEC) H1P 1B9

- 150 \$ BRUNCH, GOLF, VOITURETTE, SOUPER ET PRIX DE PRÉSENCE
- 20 \$ BRUNCH SEULEMENT
- 45 \$ SOUPER SEULEMENT

JOINDRE UNE FEUILLE SÉPARÉE ET Y INSCRIRE LE NOM DES PARTICIPANTS AINSI QUE CELUI DE LEUR ENTREPRISE.

NOTE : AU MOINS UN ARCHITECTE PAR QUATUOR.

DÉPART : 11 H 30  
SOUPER : 18 H 30

ENVOYEUR

NOM

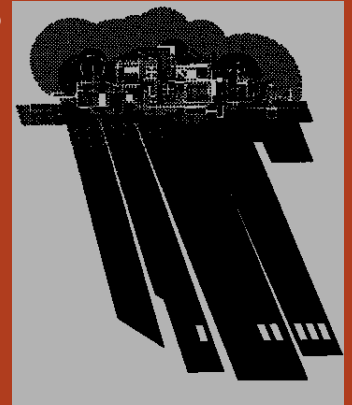
ADRESSE

TÉLÉPHONE

FAX

CI-JOINT UN CHÈQUE À L'ORDRE DE «TOURNOI DE GOLF DES ARCHITECTES» AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$.

## Le Festival d'architecture 1998 de l'IRAC s'intéresse à la transformation des villes



Le Festival d'architecture de l'Institut royal d'architecture du Canada, qui se tiendra à Regina du 11 au 13 juin 1998, sera consacré à la thématique de la transformation des villes, dans le contexte d'adaptation à l'économie globale et de l'explosion des communications.

Le Festival s'est fixé l'objectif de tracer des esquisses de réponses à des interrogations fondamentales :

- Comment les architectes peuvent-ils se surpasser et demander à leur client et aux collectivités canadiennes de faire un effort pour rendre les villes plus vivables ?
- Quelles transformations s'imposent pour que les villes reflètent davantage les changements démographiques ? Comment composer avec la prolifération des banlieues ? Comment faire face aux défis de la mondialisation ?

Parmi les activités prévues, notons la participation de l'environnementaliste David Suzuki (*The Nature of things*, diffusé sur les ondes de CBC), à titre de conférencier principal. Ken Greenberge et Norman Hotson partageront avec les congressistes leurs réflexions sur les démarches possibles menant à la création de solutions pour nos villes. L'ancien maire de Seattle et animateur d'une série télévisée de l'AIA, Charles Royer, donnera un exposé sur les villes qui ont entamé avec succès un programme de transformation de leur cadre urbain.

Soulignons, par ailleurs, que l'architecte canadien de notoriété internationale, Frank Gehry, recevra à cette occasion la Médaille d'Or de l'IRAC et prononcera l'allocution d'investiture du Collège des Fellows.

Pour obtenir la trousse d'inscription du Festival, communiquer avec Alex Fitzgerald au (613) 241-3600 ou par courrier électronique à l'adresse [afitzgerald@raic.org](mailto:afitzgerald@raic.org). Information supplémentaire sur le site Internet de l'IRAC : <http://www.raic.org>